

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 12 mai 2017

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION PASSEE
ENTRE LA COMMUNE
DE CHAUMONTEL ET
LA FAMILLE PICQUE
POUR UTILISATION
D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE AD 83**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 22

Présents : 14

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 17 mai 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/151

L'an deux mille dix-sept, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Jacques GAUBOUR, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Véronique PETIT

PROCURATIONS : Betty HUYLEBROECK pouvoir à Fabrice HUYLEBROECK – Aude POIREE pouvoir à Christophe VIGIER

EXCUSE(S) : Corinne TANGE, Eric CASSERON, Jacques LABARRE, Martine GHENASSIA

ABSENT(S) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique PETIT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Georges SCHMITT, Adjoint à la gestion des travaux, urbanisme, environnement, rappelle à l'assemblée délibérante qu'un sonomètre a été installé par BRUITPARIF en 2012 sur un terrain privé, cadastré AD n° 83, appartenant à la famille PICQUE, sans accord préalable de celle-ci.

Afin de régulariser cette situation, une convention a été établie entre la commune de Chaumontel et la famille PICQUE fixant les modalités d'utilisation d'une partie de la parcelle précitée, moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle fixée à 100 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation d'une partie de la parcelle AD n° 83.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,